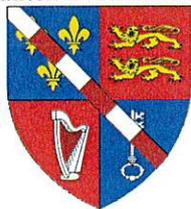


DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM	15
- En exercice	15
- présents	11
- votants	15
- absents	4
- exclus	1

Date de convocation :

22 mars 2023

Date d'affichage :

22 mars 2023

Date de réunion :

28 mars 2023

De la commune de Jouy sur Eure

Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

Etaient présents :

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

Absents excusés :**Procurations :**

Alexandra DASSAS à Philippe ALLAIN
Annick DELARUE à Olivier JOLY
Annie JÉZÉQUEL à Pierre BERGER
Stéphane PETROZ à Chantal SAGALA

Objet : Approbation du compte administratif et vote du compte de gestion 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET a été nommée secrétaire de séance,

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2022 fourni par la Trésorerie. Celui-ci est en accord avec le compte administratif de la commune.

Après avoir répondu aux questions posées, Monsieur le Maire quitte la séance.

Conformément à l'article L21.21-31 du code des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Olivier JOLY, premier adjoint, et **après délibération, le Conseil Municipal à** _____ (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : _____ / Contre : _____ / Abstention : _____

- Approuve le compte administratif, à savoir :

o **Fonctionnement**

Recettes	359.503,05 €
Dépenses	364.874,13 €
Déficit	- 5.371,08 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Affiché le

ID : 027-212703581-20230328-2023_DELCOM0005-DE

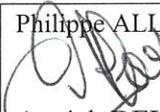
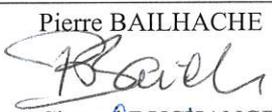
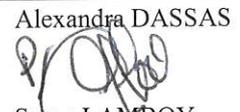
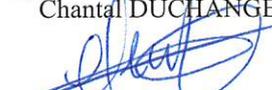
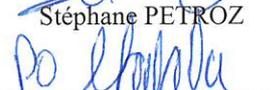
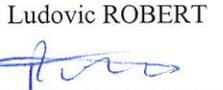
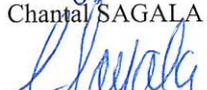
○ **Investissement**

Recettes	122.538,16 €
Dépenses	<u>42.963,83 €</u>
Excédent	+ 79.574,33 €

- Mandate Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

 Philippe ALLAIN	 Pierre BAILHACHE	 Pierre BERGER	 Joël BUCAILLE	 Alexandra DASSAS
 Annick DELARUE	 Chantal DUCHANGE	 Annie JÉZÉQUEL	 Olivier JOLY	 Serge LAMBOY
 Hélène MOINET	 Stéphane PETROZ	 Ludovic ROBERT	 Chantal SAGALA	 Caroline VALLOIS

Maire
Philippe ALLAIN



Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Affiché le

ID : 027-212703581-20230328-2023_DELCOM0005-DE

COMMUNE DE JOUY-SUR-EURE - JOUY SUR EURE BUDGET COMMUNAL M14 – CA 2022

IV – ANNEXES IV - ARRETE ET SIGNATURES D2

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation : 22/03/2022

Présenté par Mr Philippe ALLAIN, Maire,

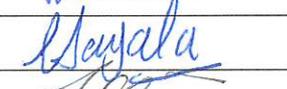
A Jouy-sur-Eure, le 28/03/2022

Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réunie en session ordinaire

A Jouy-sur-Eure, le 28/03/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALLAIN Philippe , Maire	
BAILHACHE Pierre , Conseiller	
BERGER Pierre , Conseiller	
BUCAILLE Joël , Conseiller	
DASSAS Alexandre , Conseillère	
DELARUE Annick , Conseillère	
DUCHANGE Chantal , Conseillère	
JEZEQUEL Annie , Conseillère	
JOLY Olivier , 1er Adjoint	
LAMBOY Serge , 3ème Adjoint	
MOINET Hélène , 2ème Adjointe	
PETROZ Stéphane , Conseiller	
ROBERT Ludovic , Conseiller	
SAGALA Chantal , Conseillère	
VALLOIS Caroline , Conseillère	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le
de la publication le

A Jouy sur Eure, le

, et

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Affiché le

ID : 027-212703581-20230328-2023_DELCOM0005-DE